

The logo for the Syndicat National des Enseignants de Secondaire (SNES) is displayed in the top left corner. It consists of the letters 'S', 'N', 'E', and 'S' in a stylized, colorful font.

# S3 de Grenoble

Bulletin N° 183 de Janvier 2008  
Prix du numéro: 1 € - Abonnement : 6,50 €.

## Du pain sur la planche

### Éditorial

**L**a section académique présente ses meilleurs vœux pour 2008 à l'ensemble de ses adhérents, comme à ceux qui n'ont pas encore renouvelé leur cotisation pour cette année scolaire. Que ces derniers ne tardent pas trop : l'union fait la force et, compte tenu des échéances que nous concocte le gouvernement, nous allons en avoir besoin dès les prochains jours. Si, sous l'effet conjugué de l'inflation, en particulier des produits alimentaires de base, et du blocage de nos rémunérations, nous en avons de moins en moins dans nos huches, le pain ne manque pas sur la planche.

Après la forte mobilisation dans la Fonction publique du 20 novembre, les rencontres des organisations syndicales avec le ministère n'ont rien donné de concret. Sur les questions de rémunérations, de pensions, de pouvoir d'achat, de carrières et de statuts des fonctionnaires, aucune réponse n'a été apportée aux exigences des personnels.

Depuis, suite au CTPM du 21 décembre, la traduction du budget 2008 en suppressions de moyens d'enseignement du Second degré est connue. Dans l'académie de Grenoble, cela signifie 300 emplois publics de moins à la rentrée prochaine par rapport à la rentrée 2007, dont 141 de suppressions pures et simples et 159 transformés en 2862 HSA ! C'est la traduction chiffrée d'une orientation politique que nous dénonçons depuis des années : réduction de l'offre de service public (*resserrement des structures, mise en causes des diversifications de filières et d'options, élévation des effectifs des classes, diminution des horaires d'enseignement par discipline*) ; accroissement de la charge de travail des enseignants ; disparition du potentiel de remplacement par des enseignants titulaires. Après les 151 ETP supprimés l'an dernier, cela va se traduire, dès les semaines prochaines dans les établissements, par de nouvelles suppressions de postes et bloquer en

core davantage les mutations et affectations des enseignants.

Le Recteur avait anticipé ces suppressions en informant les chefs d'établissements que désormais les heures de type « aide individualisée » ne seraient plus prises sur le service obligatoire des enseignants mais assurées si possible sous forme de 25 HSE pour l'année. Cela signifie pour nombre d'entre nous une classe supplémentaire non rémunérée ou, à tout le moins, rémunérée au rabais. Ce faisant, le Recteur a surtout anticipé les mises en cause de nos métiers, statuts et conditions de rémunération qui risquent d'être annoncées prochainement.

Alors que se profilent ces désastreuses conditions de rentrée 2008, certains litiges de la rentrée 2007 ne sont toujours pas réglés. Des collègues à temps partiel continuent à être lésés dans leur rémunération et leur droit à pension en se voyant imposer des heures supplémentaires illégales.

Sur l'ensemble de ces questions, la section académique continuera d'intervenir en direction du recteur, des médias et de l'opinion publique. Il est cependant essentiel de constituer un rapport de force favorable pour combattre cette politique et ses effets. Cela commence par le renforcement du SNES, en adhérant, réadhérant et faisant adhérer autour de soi. Cela passe également par des AG et heures syndicales d'information dès que possible pour préparer à la fois les réunions internes à chaque établissement (*commission permanente et CA sur la DGH*). D'ores et déjà de nombreuses initiatives dans les S1 et les villes de l'académie. Le S3 annoncera des initiatives académique dans les jours qui viennent. **2008 sera donc bien une année de luttes et d'actions.** Souhaitons nous mutuellement d'être déterminés : il n'est d'autres clés que le rapport de force que nous serons capables d'imposer.

- Jacques AGNÈS -

*PS: Le présent éditorial écrit fin décembre a été un peu remanié au fur et à mesure de l'actualité, mais le retard pris dans la confection du bulletin et les délais d'impression et de routage risquent de le rendre de nouveau caduque en termes d'actions. Ne pas hésiter à consulter le site et les courriels.*

# De qui viendra la rupture ?

Tribune École Émancipée

Par ses contre-réformes, Sarkozy cherche à remodeler radicalement la société française selon une vision qui existe déjà aux États-Unis : la société doit fonctionner exclusivement selon les lois d'une compétition globale de marchandises quantifiables d'où doit émerger une élite qui mérite argent et pouvoir. Cette cohérence de la droite se retrouve dans tous les secteurs de la société. Dans l'Éducation, les réformes font reposer le fonctionnement et les buts du système sur la compétition entre établissements (*sous le nom « d'autonomie »*), entre élèves (*socle commun et, au-delà, les « dons » de chacun*), entre professeurs (*il y aura les cadres et les exécutants, l'entretien individuel de résultat, etc.*), entre régions (*décentralisation des recrutements, des horaires, etc.*). Le reste de la société est à l'avenant : la santé comme la retraite doivent dépendre exclusivement des efforts financiers de chacun pour acheter des services marchandisés, le salaire, les conditions et le temps de travail doivent dépendre d'un contrat de gré à gré entre chaque employeur et chaque salarié. Cet individualisme forcené, idéologique, tourne le dos à toute mutualisation par le salaire (*le salaire indirect, les cotisations sociales*), à toute communauté d'intérêts (*statuts, conventions collectives, droits collectifs*), à toute revendication et désir collectifs (*attaque contre le droit de grève effectif, le service public porteur de l'intérêt général, le débat politique plutôt que médiatique*).

## Jouer nos atouts

Face au rouleau compresseur, le mouvement syndical ne peut absolument pas chercher des alliés du côté de la gauche institutionnelle qui ne critique que la forme et reste d'accord sur le fond des réformes de la droite.

C'est auprès des parents, des lycéens, des étudiants, des fonctionnaires, des salariés, qu'il faut chercher des alliés pour lutter ensemble. Nous devons construire des relations fortes avec ces alliés potentiels et prouver par nos propositions et nos actions que :

- Le Service Public est plus efficace pour les usagers que le chacun pour soi du privé, si l'on prend en compte les services rendus et non le bilan comptable et les bénéfices financiers.
- Les augmentations de salaires et le partage de l'emploi sont les moyens les plus sûrs pour augmenter notre pouvoir d'achat plutôt que d'hypothétiques heures supplémentaires qui ne viendront jamais et surtout pas pour la majorité des salariés. Pour gagner plus, il faut lutter plus, pour arracher plus.
- Le système de retraite par répartition à 37,5 annuités pour tous, salariés du public comme du privé est possible grâce à une autre répartition des richesses produites.

Nous devons renvoyer à la société dans son entier les débats qui la concernent et qui ne passeront jamais la barrière médiatique sans nos mobilisations. C'est à nous de poser ces questions de choix de société dans l'intérêt de la grande majorité de la population.

## Assumons la rupture

La droite a prévenu et l'a rappelé : Il n'y aura ni discussion ni débat pour des contre-réformes qui sont données comme inéluctables et non négociables. Nous devons donc nous aussi relever le défi de la rupture. Nous devons nous déclarer totalement, complètement op-

posés à ces réformes qui visent au tri social (*réformes du collège et de l'enseignement professionnel*), à cette société à plusieurs vitesses qui donne une CMU d'Éducation pour tous et les cadeaux fiscaux pour une poignée de privilégiés méritants. Nous devons, par contre, affirmer radicalement que « *tous les élèves sont éducatibles* », que « *tous les citoyens sont égaux devant la loi, ont les mêmes droits à l'Éducation, à la santé, à la retraite, à l'énergie, etc.* », que « *le Service public doit répondre aux besoins de la société exprimés démocratiquement par la population après débat* ». Il faut que nous mettions sur la table lors de chaque mobilisation toutes nos revendications en posant à l'ensemble de la société les débats de fond que notre fin d'époque doit résoudre.

## Les moyens de réussir

Ces mobilisations porteront sur l'emploi (*recrutement de personnels qualifiés à hauteur des besoins*), une augmentation de salaire identique pour tous, la promotion du service public (*égalité, continuité, indépendance, probité*), la retraite (*tous, public et privé, dans la même galère*). Si nous sommes d'accord sur la nécessité du mouvement d'ampleur à construire pour faire barrage à l'ensemble de ces contre-réformes, il nous faut tout de suite mettre en débat dans les établissements la reconduction de la grève. Il nous faut coupler cela avec des manifestations associant les parents et les élèves. Il faut mener une campagne d'opinion auprès des collègues, des autres fonctionnaires, des autres salariés, c'est à dire être à l'initiative d'assemblées générales locales, mais aussi départementales, pour jouer le débat démocratique contre le spectacle médiocratique.

- Les élus École Émancipée à la CA académique -

# La Sainte Croissance

Pour en finir avec les « fruits de la croissance »  
Tribune **Unité et Action**



Nouvelle idole dont tout progrès dépend ou créature démoniaque à qui nous devons tout sacrifier, y compris la vie de nos enfants et in fine la planète, la « croissance » est depuis quelques années au cœur du débat politique, économique et social. C'est devenu l'alpha et l'oméga, la cause, l'explication et la panacée. Le Marquis de Nagy Bocsa prétend « *aller chercher avec les dents les points de croissance* » et affecte dans le discours d'en faire le préalable à toute amélioration sociale. Le MEDEF invoque la « *Croissance à deux chiffres* » chinoise ou d'autres « *pays émergents* » et rêve à haute voix de conditions de salaire, de protection sociale et de conditions de travail « *compétitives* » avec ces pays.

À l'inverse, bon nombre de ceux qu'inquiètent le devenir de la planète, le gaspillage des ressources naturelles — y compris la plus vitale, comme l'eau — par une minorité de l'humanité, la concentration dans les mégapoles et le réchauffement climatique, rendent la croissance et sa recherche effrénée responsables de tous ces maux. Les uns et les autres entretiennent la même confusion, qui de bonne foi, qui sciemment comme un rideau de fumée, entre cause et conséquence, entre phénomène et mesure de ce phénomène. Cette sacralisation de la croissance, qu'elle soit propice ou néfaste, relève de la même vision idéaliste qui n'épargne pas non plus, de temps à autre, nos propres expressions syndicales.

La croissance est toujours un constat a posteriori. C'est une conséquence et non une cause. Mais de quoi est-elle la conséquence ? En général les commentateurs, sans doute marqués par la ternarité propre aux humanités classiques, à moins qu'il ne s'agisse de la trinité catholique, invoquent un trépied : consommation intérieure, commerce extérieur, investissements. C'est une imposture intellectuelle : dans ce trépied, l'un des pieds soutient les deux autres.

En effet, l'intérêt pour les détenteurs du capital est de privilégier, dans la recherche affichée de la croissance, d'une part le commerce extérieur — et donc la recherche de « *compétitivité des entreprises* » par la pression sur l'emploi, les salaires directs et socialisés et les conditions de travail — et d'autre part les investissements — et donc les « *profits des entreprises* », mais en réalité les dividendes des actionnaires — au détriment de la consommation intérieure, qu'elle soit celle des ménages ou celle des collectivités publiques (pressions sur l'emploi, les salaires, la protection sociale, la fiscalité).

Même dans le modèle « *rhénan* » de capitalisme, qui repose sur la production, les profits ne deviennent investissements qu'à la condition qu'existe un marché pour les biens produits. Que dire du capitalisme financier qui tend aujourd'hui à supplanter le capitalisme de production et dans lequel des spéculateurs cherchent des rendements spectaculaires à très court terme ? Contrairement à l'adage idéologique, jamais vérifié dans les faits, qui prétend que « *les profits d'aujourd'hui sont les investis-*

*sements de demain et les emplois d'après-demain* », les profits d'aujourd'hui servent surtout à alimenter les « *bulles* » spéculatives, financières et immobilières. La pression sur les salaires et les retraites, le chômage et la précarité dictent aux consommateurs leurs arbitrages entre qualités et prix des produits et ces arbitrages ne sont pas sans conséquences sur le commerce extérieur. Le seul et véritable moteur de la « *Croissance* », est donc bien la consommation intérieure, des ménages comme des collectivités publiques. En effet, si dans une économie capitaliste de production les investissements supposent la recherche de profit, les profits ne deviennent investissements qu'à la condition de perspectives de nouveaux profits à court terme, et donc de débouchés pour les produits.

Alors que de nombreux besoins non satisfaits existent dans notre pays, à commencer par le Logement, la Santé et l'Éducation, le choix d'abaisser les impôts des plus hauts revenus, c'est-à-dire de ceux qui gagnent plusieurs fois de quoi satisfaire leurs besoins, au détriment des dépenses nécessaires au service du plus grand nombre, est complètement contre-productif en matière de croissance ; on l'a bien vu avec le « *paquet fiscal* » : la baisse des impôts des plus riches n'a pas entraîné un surcroît de consommation. En revanche une politique d'accroissement des budgets publics et sociaux et d'augmentation générale des salaires des travailleurs, comme des retraites, permettrait la relance d'une consommation intérieure insatisfaite aujourd'hui et serait le meilleur moteur de la fameuse croissance.

De même, la nécessité de mettre en œuvre un autre modèle de développement qui prenne en compte, outre la justice sociale que constituerait une meilleure rémunération du travail, les enjeux environnementaux d'aujourd'hui ou de demain, ce qui implique la recherche et le développement de nouvelles technologies, n'implique pas de contester ou de combattre la « *Croissance* » en elle-même, ni de revendiquer une « *décroissance* » ou une « *croissance Zéro* ». Au contraire, l'indispensable remise en cause du modèle de développement, tant pour ce qui est de la répartition des richesses que pour assurer sa « *durabilité* », en termes d'environnement et de ressources disponibles, est garante d'une véritable et nouvelle croissance qui satisfasse réellement les besoins sociaux et humains et non l'appétit sans fin et les intérêts d'une minorité.

- Jacques AGNÈS -

**P.-S. Comme dit la chanson :**

*« Hideux dans leur apothéose,  
Les rois de la mine et du rail  
Ont-ils jamais fait autre chose  
Que dévaliser le travail.  
Dans les coffres forts de la bande  
Ce qu'il a créé s'est fondu.  
En décrétant qu'on le lui rende,  
Le peuple ne veut que son dû. »*

# Être professeur principal : oui,

*Devant l'augmentation des tâches confiées aux professeurs principaux nous avons tenu un stage syndical le 7/12 ; heures de Vie de classe, note de Vie scolaire, gestion de l'Orientation de plus en plus lourde (procédure informatisée PAM) alors que les COPsy sont de moins en moins nombreux, PPRE (Programmes Personnalisés de Réussite Éducative), participations aux PAI (Projets d'Accueil Individualisé) puis aux PPS (Projets Personnalisés de Scolarisation), gestion des Chéquiers-Jeunes,... le travail et les réunions des professeurs principaux dépassent le supportable et conduisent les collègues à se poser la question du refus de cette mission.*

*Le travail de réflexion s'est traduit par le recensement de ce qui incombait aux P.P. et de ce qui ne devait pas faire partie de cette mission. Une lettre-pétition qui reprendra les éléments ci-dessous va être disponible sur le site académique, pour lancer le débat dans les établissements et s'adresser aux chefs d'établissement dans ce sens..*

En premier lieu, les décrets 50-581 et 50-582 du 25/05/1950 précisent que les fonctions de professeur principal - activité supplémentaire - font l'objet d'une rémunération spécifique et ne font pas partie de nos obligations de service. Nous rappelons ainsi qu'il est donc possible de refuser d'être professeur principal (PP)

Nous disons stop à la surcharge de travail des PP : accepter d'être professeur principal ne doit se faire que dans le respect des textes (*circulaire n° 93-087 du 21/01/1993*) qui fixent **les rôles du professeur principal** :

pour tous les niveaux :

- le PP coordonne l'équipe pédagogique pour permettre le suivi de chaque élève en faisant régulièrement la synthèse avec cette équipe « *en associant le Conseiller d'Orientation-Psychologue, le Conseiller principal d'Éducation, l'élève lui-même et sa famille, éventuellement le médecin scolaire, l'infirmière et l'assistante sociale* ».
- Étant donné la multiplication des compléments de services, il devient de plus en plus difficile de réunir tous ces personnels et les synthèses par l'intermédiaire de mots mis dans les casiers se révèlent souvent le meilleur palliatif.
- à partir de ces synthèses, le PP « *présente en Conseil de classe la synthèse des résultats obtenus par chaque élève* ».
- le PP « *est chargé d'impulser et de coordonner les actions d'information pour les élèves, il appartient cependant à chaque membre de l'équipe pédagogique, dans le cadre de sa discipline, d'aider les élèves à accéder à l'information sur les études et les métiers. Le PP et l'équipe pédagogique travaillent en collaboration avec le Centre de Documentation et d'Information (CDI) et le Centre d'Information et d'Orientation (CIO)* ».
- le PP concourt au développement du dialogue entre les enseignants, le conseiller d'Orientation-psychologue, les élèves et leurs parents. Il contribue à la mise en oeuvre du suivi continu des résultats scolaires et des actions d'information et d'aide à la préparation progressive des choix d'orientation.

en 6<sup>ème</sup> :

- le PP « *veille à la bonne adaptation des nouveaux élèves* »
- « *il examine avec les enseignants les résultats de l'évaluation et la nature des soutiens à apporter* ».

en 3<sup>ème</sup> :

- le PP « *prend contact avec les entreprises pour permettre le bon déroulement des stages* ».
- le PP, « *en liaison avec le conseiller d'orientation psychologue, participe à l'organisation de l'information sur les métiers, les professions et les voies de formation dans le cadre de l'élaboration et de l'application du programme d'information de l'établissement* ».

en 2<sup>nde</sup> :

- le PP « *exploite avec l'équipe pédagogique les résultats obtenus par les élèves* » et « *repère ainsi avec ses collègues, pour chaque élève, les besoins les plus urgents.* »
- il doit « *avec l'équipe pédagogique, sur la base des résultats obtenus et avec l'aide du conseiller d'Orientation-psychologue, guider l'élève dans son choix de série, mais aussi, le cas échéant, dans celui des options qui lui sont proposées en Première* »

en 1<sup>ère</sup> :

- « *dans le cas où l'élève a suivi des options facultatives en Première, le PP doit avec l'aide de l'équipe pédagogique, sur la base des résultats obtenus, guider l'élève sur la poursuite ou non en Terminale de ces options.* »

en Terminale :

- le PP, « *en liaison avec le Conseiller d'Orientation-Psychologue, favorise l'information des élèves sur les voies de formation après le Baccalauréat et en particulier les voies universitaires.* »

En nous appuyant sur les textes (*décrets 50-581 et 50-582 du 25/05/1950 et circulaire n° 93-087 du 21/01/1993*), **nous refusons d'être professeur principal si nous devons accomplir les tâches suivantes** non prévues par ces textes.

## mais arrêtons de « charger la mule » !!!

- Les heures de Vie de classe ne sont pas obligatoirement assurées par le PP, n'importe quel autre enseignant, CPE, CO-Psy, infirmière, chef d'établissement... peut les prendre en charge. Ces heures ne peuvent pas être imposées et, lorsqu'elles sont faites, elles doivent être payées dès la première heure effectuée (*la part de l'ISOE versée pour la fonction de PP ne prend pas en compte ces heures*).
- de même, le B2I et l'ASSR ne relèvent pas du rôle du PP.
- la participation aux réunions consécutives à la mise en place des PPRE et des PPS doit être payée (*la part de l'ISOE versée pour la fonction de PP ne prend pas en compte ces heures*).
- le PP ne doit pas seul s'occuper de l'information et de l'orientation des élèves : le PP n'est pas un CO-Psy. Le Conseiller d'Orientation-Psychologue est indispensable dans la procédure d'orientation de l'élève, lui seul a reçu la formation (*psychologue*) permettant de favoriser l'élaboration par l'élève de son ou ses projets en fonction de sa personnalité. Le PP ne peut pas assurer seul les conseils sur l'orientation des élèves : il connaît certes très bien l'élève, mais il est « *juge et partie* » et n'a pas la formation requise.
- le PP n'a pas à mettre lui-même la note de Vie scolaire : c'est le Chef d'établissement qui doit la fixer après avoir (*circulaire 2006-138 du 23 / 06 / 2006*) recueilli « *d'une part, les propositions du professeur principal qui doit consulter au préalable les membres de l'équipe pédagogique de la classe et, d'autre part, l'avis du Conseiller principal d'Éducation* ».
- Lors de sa synthèse en vue du Conseil de classe, en donnant son appréciation au Chef d'établissement, le PP donne bien son avis sur le comportement de l'élève. Nous rappelons notre opposition à cette note : elle ne

règle en rien les problèmes d'incivilité, indiscipline... qui ont justifié sa création, constitue même une « *double peine* » redondante avec les appréciations portées sur le bulletin...

- pour le Conseil de classe, le PP n'a pas à imprimer les bulletins (*c'est l'administration qui doit s'en charger*), et après le Conseil de classe, le PP n'a pas à écrire l'appréciation générale en bas du bulletin (*c'est au chef d'établissement que cela incombe*).
- Les PP ne doivent pas subir la « *réunionite* » qui se développe, notamment le Conseil pédagogique que nous dénonçons une fois encore (*les PP ne sont pas désignés par les textes pour y participer*).
- Il est rappelé que seules les réunions des Conseils d'enseignements et les Conseils de classe\* font partie des obligations de service. Il appartient donc aux professeurs, en tant que cadres de catégorie A, de déterminer eux-mêmes quelles réunions leur permettent de remplir leur mission d'enseignement.
- plus aucun texte n'oblige à faire un nombre de Conseils de classe précis, mais pour donner un ordre d'idée, avant l'instauration de l'ISOE, les textes prévoyaient un maximum de 3 réunions par trimestre pour 5 classes maximum dont l'une pouvait prendre la forme d'une réunion parents-professeurs.
- Nous dénonçons une nouvelle fois la disparition en cours des surveillants et la diminution des personnels de Vie scolaire et d'administration : les PP sont ainsi sollicités pour accomplir de plus en plus de tâches du ressort de la Vie scolaire ou de l'administration (*gestion de la distribution des "Chéquiers-Jeunes", élaboration de la liste des élèves responsables des cahiers de textes, gestion des photos de classe et de la récupération – interdite – de l'argent...*)

- Corinne BAFFERT et Cyril BOREL -

## Les langues vivantes étrangères et le Diplôme national du Brevet, Suite (... et fin ?) du feuilleton !

Après de longs mois d'attente, d'incertitude, d'atermoiements, le Ministère se décide enfin à apporter les précisions nécessaires concernant l'évaluation des langues étrangères pour la session 2008 du DNB.

Le candidat pourra, lors de son inscription, choisir entre sa langue vivante 1 ou sa langue vivante 2 sachant que ce sera bien le niveau A2 du Cadre européen commun de référence pour les langues (CECRL) qui sera visé. À ce titre, les cinq activités langagières seront prises en compte pour attester l'atteinte du niveau A2 au travers d'un document que l'enseignant devra remplir et joindre au livret scolaire de l'élève.

Pour les candidats individuels, à titre transitoire, on s'appuiera sur l'épreuve écrite pour apprécier au plus près la maîtrise du niveau A2.

Et pourtant, malgré toutes ces belles précisions, plusieurs questions restent en suspens.

- o Combien d'activités langagières faudra-t-il que les élèves valident afin d'obtenir le niveau A2 ? (trois sur cinq, quatre sur cinq, cinq sur cinq ?)
- o Comment demander aux enseignants de 3<sup>ème</sup>, dont la plupart n'ont pas encore été formés aux subtilités du CECRL, de valider le niveau de leurs élèves en utilisant les descriptifs du Cadre commun européen ?
- o Comment préparer et évaluer consciencieusement les élèves alors que près de la moitié de l'année scolaire s'est déjà écoulée et que l'ensemble des activités langagières doit être pris en compte pour attester l'atteinte du niveau A2 ?

Face à ces incertitudes et à l'angoisse générée chez nos collègues, le SNES a adressé une lettre à la DGESCO pour demander que « *l'attestation du niveau A2 ne soit pas prise en compte pour l'obtention du DNB* ». - Corinne JACQUELIN -

## - COMPTE RENDU DU STAGE PLC2 / CPE2 -

*Le stage PLC2 / CPE2 s'est tenu à la Bourse du Travail, les 14 et 15 novembre derniers. Organisé par la Section académique de Grenoble, chaque année depuis la création de l'IUFM, c'est l'une des principales occasions de rencontre entre les enseignants stagiaires et les militants du SNES (S2, S3 et souvent S4).*

*Les points abordés lors du stage ont été les suivants : problèmes rencontrés en début d'année, l'évaluation à l'IUFM et la titularisation, présentation du SNES-FSU, la carrière, le métier, les réformes en cours et enfin les mutations.*

Pour les professeurs et CPE stagiaires, la décision de s'inscrire à un stage n'est pas facile à prendre. Si les PLC2 se disent intéressés par le programme du stage (« surtout par les mutations »...), ils hésitent à « lâcher » leurs classes. La procédure de demande d'autorisation d'absence ne leur semble pas simple non plus : c'est bien le directeur de l'IUFM qui les autorise à participer, mais il est d'usage d'informer le chef d'établissement de stage, si les jours concernés donnent lieu à absence face aux élèves.

Certains stagiaires craignent que cette absence (pourtant tout à fait légale, voire anodine), ne soit retenue contre eux lors de l'évaluation que le chef d'établissement devra faire en fin d'année.

Aussi, trop souvent ne participent-ils qu'à une partie du stage, dans les moments où ils estiment pouvoir se libérer sans problème (absence de cours ou cours à l'IUFM).

Toutefois, une fois ce premier cap franchi, l'auditoire est attentif et réactif. Les stagiaires qui ont fait le déplacement ne semblent pas avoir une vision consumériste ou utilitaire du syndicat. Ils sont volontaires pour engager une réflexion sur leur nouveau métier sous un angle différent de ce qui est abordé lors de leur formation institutionnelle.

Les problèmes d'entrée dans le métier sont plus que jamais financiers. De nombreux stagiaires nous ont fait part de l'énormité des frais qu'ils ont dû engager en début d'année scolaire. Prévenus très tardivement de leur affectation dans l'académie (vers le 25 août pour une rentrée à l'IUFM dès le 28, pour certaines disciplines), ils regrettent l'absence complète de structure d'accueil. L'impossibilité d'obtenir le remboursement des frais engagés leur paraît inadmissible. Les questions sur les aides financières ont été nombreuses.

Leur regard sur l'IUFM est, cette année encore, très critique. Les stagiaires formulent le constat d'une formation diluée, souvent trop peu efficace et qui aide peu à prendre en charge les classes. Les modules de formation leur semblent aussi mal répartis dans l'année scolaire : par exemple, le module sur la dyslexie serait utile avec leurs élèves dès le début de l'année (alors qu'il est programmé en mai), tandis que le cours de philosophie, permettant de prendre un recul sur une pratique qu'ils n'ont pas encore en début d'année, pourrait se tenir plus tardivement.

Ce problème est d'autant plus crucial que la charge de travail face aux élèves s'est considérablement accrue cette année : de 4 heures à 6 heures de cours l'an dernier, leur service hebdomadaire est passé de 6 heures à 8 heures soit, pour beaucoup de disciplines, une, voire deux classes supplémentaires.

Les chefs d'établissement ont la lecture qui les arrange de cette « fourchette horaire » d'affectation. En effet, lorsque le service d'un stagiaire n'atteint pas 8 heures, ils n'hésitent pas à leur demander de faire du soutien, encadrer des TPE, mener des projets...etc. En revanche, pour économiser sur la DGH, ces mêmes chefs d'établissement n'hésitent pas à présenter de faux VS aux stagiaires, mentionnant 6 heures de cours aux stagiaires qui en effectuent 7.

Toujours du côté de la formation, les nouveautés du cahier des charges de janvier 2007 ne sont toujours pas formalisées par l'IUFM de Grenoble. Les critères d'évaluation ne sont toujours pas fixés, alors même qu'un tiers de l'année scolaire est écoulé.

Un autre point du cahier des charges fait débat entre les stagiaires et le SNES : le maintien pour deux années après la titularisation sur la même académie. Interrogatifs, les stagiaires ont cherché à comprendre les enjeux de cette mesure, pas encore activée. Pour les stagiaires, il apparaît attrayant de pouvoir rester deux ans sur une académie, pour peu que ce soit celle qu'ils aient choisie. Pour le SNES, les conséquences d'une telle mesure sonneraient le glas de tout mouvement national et, ce, pour l'ensemble des personnels.

Les lacunes dans la formation mises en évidence par ce stage ne sont, hélas, pas nouvelles. Nous les portons chaque année à la connaissance de l'IUFM, mais le cahier des charges, prônant l'idée d'un professeur apte à de « bonnes pratiques », validées par l'institution ne permet pas d'envisager d'amélioration à court terme.

Le constat sur les difficultés financières des entrants dans le métier est encore plus inquiétant et correspond bien à la perte de pouvoir d'achat subie de plein fouet par nos nouveaux collègues (salaire de début de carrière à 1,25 fois le SMIC) ;

Il faut enfin s'arrêter sur le nombre de PLC2 sur l'académie de Grenoble : au nombre de 450, il y a deux ans, ils ne sont plus aujourd'hui que 280 environ.

Par les difficultés des entrants dans le métier, on voit bien se dessiner le profil d'une profession moins nombreuse, moins bien payée et formée à obéir plutôt qu'à réfléchir. C'est ce que nous refusons et nous comptons (aussi) sur nos futurs collègues pour continuer à le faire. Ce qui reste encourageant, ce sont les fiches d'évaluation du stage dans lesquelles de nombreux PLC2 disent vouloir faire d'autres stages syndicaux, et les adhésions qui ont suivies.

- Anne DORTEL -

## PLC 2 : les chefs d'établissement chargent la barque

Depuis la création des IUFM en 1991, les enseignants stagiaires partageaient leur année entre la formation théorique à l'IUFM et 4 à 6 heures d'enseignement en établissement, 12 heures pour les CPE. Suite à la publication du cahier des charges sur la formation des maîtres en janvier 2007, entré en application à la rentrée 2007, cette fourchette horaire est passée à 6-8 heures et plus de 16 heures pour les CPE.

Dans beaucoup de disciplines, cette augmentation horaire implique une, voire deux classes de plus et une charge de travail considérablement accrue. L'utilisation comme moyens d'enseignement des personnels en formation est donc de plus en plus importante.

Ce n'est toujours pas suffisant : en effet, depuis cette rentrée, les chefs d'établissement n'hésitent pas à rentabiliser au maximum la présence de ces personnels dans leur établissement. Dès que le temps des stagiaires face aux élèves n'atteint pas les 8 heures, toutes sortes de « compléments de service » leur sont proposées : heure de soutien, IDD, remédiation... On voit des stagiaires assurer un service de 8 heures et demie, puisque figure dans leur emploi du temps une heure de TPE... sur la moitié de l'année scolaire. Ou encore, le chef d'établissement propose d'effectuer le remplacement d'un collègue dans l'établissement (et le présente comme une opportunité d'enseigner dans des classes habituellement non attribuées à un enseignant débutant).

Et même lorsque le temps de service dans l'établissement est déjà de 8 heures, on suggère aux

stagiaires les mêmes tâches complémentaires que celles décrites plus haut, alors qu'on ne peut leur imposer (ni leur rémunérer) d'heures supplémentaires.

Il faut donc rappeler ici avec force que les stagiaires sont des personnels en apprentissage de leur métier. La formation est donc l'objet de leur année de stage. En chargeant la barque d'une façon aussi délibérée, les chefs d'établissement empêchent ces personnels de prendre le temps nécessaire à l'analyse et à la réflexion, recul nécessaire à toute formation réussie.

Entrant dans le métier, les PLC2 connaissent souvent mal leurs droits ou peuvent hésiter à les faire valoir face à la figure d'autorité que constituent les chefs d'établissement, qui, de plus, rédigent en fin d'année un rapport d'évaluation du stagiaire, entrant dans la procédure de titularisation. Il est donc très délicat pour ces nouveaux collègues de refuser les propositions qui leur sont faites.

C'est donc à nous, enseignants titulaires, responsables syndicaux de S1, mais aussi conseillers pédagogiques, de veiller à ce que le stage en responsabilité reste un moment propice à la formation et ne devienne pas un obstacle majeur. Interrogez donc les stagiaires en poste dans vos établissements et, si besoin, avec leur accord agissez en direction de l'administration. Enfin, en cette période de vote des DGH, prévoyez la rentrée prochaine pour que la situation vécue cette année par les stagiaires ne se renouvelle pas.

- Anne DORTEL, secteur Formation -

### Les résultats de l'élection à la CPC des MI-SE :

## Le SNES très largement majoritaire chez les MI-SE

**Avec une participation supérieure à 75%, les MI-SE ont renouvelé leur confiance au SNES.**

Le renouvellement de la Commission paritaire consultative des MI et SE a été marqué par la très forte réduction du nombre d'électeurs, suite à la décision autoritaire et arbitraire de faire disparaître de nos établissements ces étudiants-surveillants pour les remplacer par des personnels plus précaires, à la charge de travail alourdie et aux garanties réduites. En 2005, les MI-SE étaient encore 724, contre plus de 2000 en 2002 ; cette année, il n'y a plus que 198 surveillants en activité. La seconde caractéristique de ce scrutin est la réduction du nombre des listes en présence : seuls le SNES-FSU et le SE-UNSA ont présenté une liste de candidats, alors qu'en 2005, six listes étaient en compétition.

Il est à noter la forte participation : plus de 75%, contre un peu plus de 52% en 2005.

L'effet conjugué de la réduction de l'électorat et du nombre de listes, d'une part, et de la répartition des sièges à la plus forte moyenne, de l'autre, explique aussi qu'en 2005, avec 48% des voix, le SNES avait obtenu les deux sièges de la CPC, alors que cette année, avec près de 64% des voix, il doit laisser le second siège à l'autre liste.

**Les représentantes élues pour le SNES sont donc :**

- ☺ **Monique FAVREAU-ZUBER, MI au lycée Édouard Herriot de Voiron en Isère (38)**
- ☺ **Magalie JULLIARD, SE au collège Maurienne de Saint Jean de Maurienne en Savoie (73).**

Les enseignants du Second degré, comme d'une façon générale les personnels de l'Éducation nationale, ont été majoritairement en grève et très nombreux dans les manifestations, le 20 novembre dernier, à l'appel des fédérations de fonctionnaires.

L'empressement du ministre de la Fonction publique à rencontrer les fédérations de fonctionnaires et à annoncer un calendrier de négociations dit assez la force et l'impact de cette journée de mobilisation. Le 3 décembre, Éric Woerth a dû sortir du cadre présidentiel du « *travailler plus pour gagner plus* » pour admettre que la question du pouvoir d'achat passait aussi par **la question de la valeur du point d'indice\***. Il a dû aussi admettre que les choix présidentiels en matière de pouvoir d'achat posaient quelques problèmes de mise en œuvre selon les secteurs de la Fonction publique. Pour autant, aucun engagement concret n'a été pris : en particulier, la revalorisation du point d'indice. Au contraire, les propositions faites aux fédérations de fonctionnaires, lors de la séance de négociation du 17 décembre, excluent un rattrapage des pertes de pouvoir d'achat de la valeur du point d'indice. Elles s'inscrivent dans la volonté exprimée par le gouvernement de laisser se dégrader cet élément fondamental de la rémunération des fonctionnaires. Pour le ministre, le maintien ponctuel du pouvoir d'achat doit en effet passer par des primes individualisées ou par l'effet des avancements de carrière. Au-delà, le système de garanties individuelles du maintien de pouvoir d'achat consacrerait un dispositif qui remet en cause le principe même d'une Fonction publique de carrière.

En retardant le moment des propositions concrètes, le gouvernement a montré qu'il entendait gagner du temps pour délayer l'impact du rapport de force établi le 20 novembre. De ce point de vue, nous ne pouvons que déplorer que la proposition de la FSU et de la CGT, d'une nouvelle journée de mobilisation pour maintenir la pression sur la réunion du 17 décembre, n'ait pas été reprise par l'intersyndicale de la Fonction publique. La logique de l'unité a donc été préservée, dans la perspective de nouveaux rendez-vous en janvier. Il faudra, dans le SNES et la FSU, mettre en débat cette orientation syndicale : nous avons besoin de l'unité la plus large possible pour des actions fortes, mais que veut dire « *la plus large possible* » si la recherche permanente du consensus nous affaiblit au lieu de nous renforcer ?

Nous pouvons le mesurer à l'aune des propositions inacceptables de Woerth, à la morgue de Santini ou encore aux menaces de la conférence de presse de Darcos, au maintien de la ponction de 0,5 % de pouvoir d'achat pour les retraités en 2008 au prétexte d'une prévision d'inflation inférieure à 1,8% alors que la réalité de cette fin d'année donne au moins 2%.

Nous devons prévoir un nouveau temps fort d'action le plus tôt possible en janvier et continuer à mener la discussion avec nos collègues et avec l'ensemble des citoyens pour rétablir la vérité au sujet de

- La distinction nécessaire entre le pouvoir d'achat, dont les pertes doivent être rattrapées et la valeur garantie par l'évolution de la valeur du point d'indice et les effets de carrières ou les mesures catégorielles et sectorielles également nécessaires (*revalorisation des métiers, revalorisation des bas salaires*).

*Voir à ce sujet l'article sur le site du S3 :*

<http://www.grenoble.snes.edu/spip/spip.php?article 206>.

- La provocation de Santini (*traitement d'un certifié qui, grâce aux heures sup, passerait de 4 à 5 mille euros*) qui n'est ni une erreur, ni une plaisanterie, mais participe bien d'une campagne systématique de désinformation (*cf. les déclarations de Coppé, l'an dernier*)
- Le mépris de Darcos, pour ses interlocuteurs comme pour les personnels, lorsqu'il justifie a posteriori les suppressions de postes déjà annoncées au budget et qu'il habille de considérations pédagogiques une entreprise de démantèlement du Second degré alors qu'il ne vise qu'au double objectif convergent d'offrir au secteur marchand des pans entiers de l'Éducation tout en veillant à réduire de façon drastique les dépenses publiques. Les premières décisions concernant la voie professionnelle vont dans ce sens.

**Au plan académique**, le rectorat a dû admettre une erreur d'interprétation dans la **circulaire relative au cumul d'activités\*** : nous attendons la nouvelle circulaire pour en vérifier la légalité. Des blocages persistent sur le dossier de la rentrée 2007 :

- Non-restitution de minorations réglementaires : nous avons transmis une **liste d'établissements\*** que nous continuons à mettre à jour ; le rectorat a répondu que le point serait fait à l'occasion d'un prochain CTPA, mais continue à entretenir l'équivoque en se réfugiant derrière la liberté des établissements d'avoir fait d'autres choix.
- Heures supplémentaires (HSA, voire HSE) imposées à des collègues exerçant à temps partiel au mépris de la loi et des jugements antérieurs : c'est le plus gros dossier actuel dans la mesure où le Recteur assume l'illégalité de sa position au nom de l'insuffisance de moyens. À se demander ce qui se passera en 2008 avec les suppressions annoncées ! Devant une telle position, **le temps du recours contentieux\*** est venu.
- TZR affectés autoritairement hors de leur discipline de recrutement : malgré quelques reculs dus aux



## *d'après un projet UA et les contributions EE et PRSI*

fortes mobilisations de la rentrée (*changement d'affectation des collègues les plus en difficulté ou les plus mobilisés ; entretien individuels des TZR de STI sur leur devenir*) la pratique se poursuit, également au nom de la pénurie dans certaines disciplines. Là encore, les suppressions à venir augurent mal des choix faits pour la rentrée prochaine.

**Par ailleurs**, il semble qu'avant même que l'académie ait eu connaissance de sa dotation pour la rentrée 2008, des choix aient été déjà indiqués aux chefs d'établissements pour faire passer les suppressions d'emplois : faire sortir du calcul du service normal des enseignants — et donc des TRMD — les heures d'aides individualisées et autres accompagnements et soutiens pour les rémunérer à prix réduit : 25 HSE pour l'année !

Ces mesures accompagnées de

- la disparition d'options à moins de dix élèves
- l'affectation des TZR hors discipline
- l'accroissement de la bivalence
- la fermeture de sections des derniers Brevets de Technicien

aboutissent à la disparition de 400 postes.

**27 Pour - 0 Contre - 3 Abstentions**

Toutes ces mesures contribuent à l'affaiblissement recherché de la qualité de l'enseignement et des qualifications pour les élèves et à la dégradation des conditions de travail des enseignants. De ce point de vue, le projet de disparition des BEP pour des Bac pros en 3 ans est emblématique.

**La CA académique du SNES invite tous les S1**

- à informer et à débattre avec les collègues à partir du courrier de S1 et des informations diffusées par les S2 et le S3 pour préparer l'action de grève janvier
- à prendre l'heure d'information syndicale au cours de la semaine du 14 au 19 janvier pour préparer un envoi collectif de fax et mails au Recteur à l'occasion du CTPA sur les moyens, prévu le 21 janvier
- à prendre contact avec les parents pour montrer les conséquences des mesures gouvernementales sur l'offre de Formation et sur la qualité du Service public de l'Éducation nationale
- à préparer avec détermination les CA consacrés à la répartition de la DGH pour la rentrée 2008 et à refuser les régressions.

### ***Texte « Europe »***

En 2005, les citoyens, consultés par référendum ont rejeté démocratiquement le projet de Traité Constitutionnel pour l'UE. Le SNES exige que la ratification du Traité Modificatif de Lisbonne, qui reprend l'essentiel du TCE, soit soumise à référendum. La voie parlementaire, en retrait par rapport à l'expression directe, ne peut ici être utilisée, en raison même du rejet de 2005.

**28 Pour - 1 Contre - 1 Abstention**

\* Retrouvez ces textes, avec des liens actifs vers les documents cités, en ligne sur le site académique (<http://www.grenoble.snes.edu/spip/spip.php?article230>)

### ***S'informer, débattre, agir en temps réel.***

Depuis octobre dernier, le S3 de Grenoble a profondément transformé son site internet. En effet, si la version originale avait eu le mérite d'être l'un des premiers sites académiques et avait fait entrer la section académique dans l'ère de la communication électronique, son architecture rendait difficile une mise à jour régulière et, pris dans les urgences quotidiennes, nous avons tendance à laisser se périmer les pages en ligne.

La mise en ligne de la nouvelle version a coûté à Jean-Pierre et Claudette de nombreuses heures de travail, puis beaucoup d'énergie pour convaincre l'ensemble des militants du S3 de s'approprier l'outil. Désormais, grâce à une architecture plus souple et plus conviviale, nous essayons de faire vivre une nouvelle étape, celle de notre époque, la communication en presque « temps réel ». Bien sûr, la perfection reste un idéal jamais atteint et de nombreuses améliorations seront sans doute à apporter, en tenant compte des remarques et critiques des utilisateurs. Mais au moment des agressions contre les personnels du Second degré sur de multiples fronts, nous avons le sentiment de disposer d'un outil de lutte indispensable. Ce site est le vôtre. N'hésitez pas à le visiter régulièrement, à faire part de vos attentes, voire à proposer des contributions.

Outre les pages d'actualités, que nous essayons de tenir à jour le mieux possible, vous trouverez différentes rubriques liées aux secteurs de la Section académique : Emploi et Catégories, Métier, Formation et des pages départementales avec des liens vers les sites des S2. Prendre le temps de visiter l'impertinente rubrique, « *Le Sumo insoumis* ». Et surtout, ne pas hésiter, dans la rubrique « *La section académique* » à venir sur la page « *Se syndiquer au SNES* ». Les cotisations des adhérents sont en effet les seules ressources du SNES et financent le matériel nécessaire pour faire vivre cet outil de lutte.

*Une remarque technique : on peut accéder au site par différents navigateurs mais l'affichage est optimisé pour « Mozilla Firefox ».*  
**Adresse : <http://www.grenoble.snes.edu/spip>**

- Jacques AGNÈS -

Nous savons maintenant que l'augmentation des prix à la consommation pour l'année 2007 a été de 2,6% selon l'INSEE, qui appartient au ministère de l'Économie, et qui au mois d'août avait estimé qu'elle serait de 1,3% ! C'était juste une erreur de 100% que le gouvernement a exploitée (*c'était le but*) pour affirmer que les retraités qui avaient été augmentés de 1,8% en janvier 2007, conformément à l'augmentation des prix prévue au budget voté fin 2006 (*c'était une autre « erreur » de prévision, mais seulement de 44%*), que les retraités donc avaient perçu 0,5% de trop. Par suite, comme l'augmentation des prix pour l'année 2008 prévue au budget voté fin 2007 (*vous suivez ?*) est de 1,6% (*ce n'est pas une erreur, c'est une grossière et mensongère sous-estimation*), la loi de finance accorde 1,1% d'augmentation aux retraités pour l'année 2008 (*1,1% - 0,5% de « trop perçu »*).

Laissons au lecteur le soin de qualifier ce comportement gouvernemental, et la distance entre les paroles du Chanoine de Latran et ses actes, en apportant quelques précisions intéressantes :

- le « *trop perçu* » s'avère être en réalité un « *pas assez perçu* » de 0,8% donc les retraités devraient être augmentés au minimum de 2,4% pour 2008 afin de rattraper puis maintenir leur pouvoir d'achat.
- lorsque la loi de finance pour 2008 a été discutée et votée par les assemblées en octobre-novembre, tout le monde savait déjà que l'évolution des prix dépasserait les 1,8% prévus pour 2007.
- à travers les attermolements, esquives et noyades de poisson du gouvernement se dessine la volonté de ne même plus indexer les pensions sur l'indice des prix, mais de trouver un indice de rechange (*intégrant par exemple des prestations sociales ...*) à seule fin de justifier des augmentations en pourcentage inférieures à l'augmentation des prix. Tout laisse à penser que déjà, pour 2008, il n'y aura pas de rattrapage pour tous du décrochage des pensions par rapport aux prix.

Rappelons également, pour conclure sur ce chapitre, que janvier 2008 voit la mise en place des nouvelles franchises sur les médicaments, les examens de laboratoire, ... et que ces nouvelles dispositions qui sanctionnent les malades vont frapper beaucoup de retraités et personnes âgées, qui seront nombreux à atteindre le plafond fixé, pour le moment, à 50 euros par an, nouvelle ponction nette sur leur pouvoir d'achat. Sans parler du paiement de la redevance télé par les retraités non imposables qui en étaient exonérés, ils n'ont qu'à revendre leur télé et écouter la radio (*sauf les sourds bien entendu !*).

- Jean-Claude LAMARCHE -

## Contestation

### *d'un calcul de pension : quel recours ?*

Si vous contestez le calcul de votre pension et voulez demander une rectification, vous pouvez

- soit demander cette rectification au service des pensions du Ministère des finances à Nantes, dans un **déla** de **UN AN**. Si la réponse est négative, vous pouvez **ensuite** engager un recours devant un tribunal administratif dans un **déla** de **DEUX MOIS**.
- soit engager immédiatement un recours devant un tribunal dans un **déla** de **DEUX MOIS**.

À moins de circonstances exceptionnelles, la première procédure nous paraît la procédure normale.

J-C. L.

## Validation

### *des services de non-titulaire. Attention !*

La validation des services de non-titulaire pour la retraite de fonctionnaire est une démarche fortement recommandée car elle est « rentable » pour le futur pensionné. Nous avons déjà, dans ce bulletin, attiré l'attention sur le **déla** imposé aux **nouveaux titulaires** pour en faire la demande : dans les **DEUX ANS** qui suivent la titularisation.

Mais il y a encore des **collègues titularisés avant 2004** qui n'ont pas demandé cette validation.. Pour ceux-là, **ils ont encore JUSQU'AU 31 DÉCEMBRE 2008, dernier déla**. Après cette date, il sera trop tard.

**Rappelons que cette validation ne doit pas être confondue avec le reclassement, qu'elle est volontaire et doit donc être demandée en remplissant un dossier qu'il faut se procurer auprès du secrétariat de son établissement et déposer le plus rapidement possible.**

J-C. L.

## Cumul d'activités,

# Une victoire de la vigilance des personnels et de l'opiniâtreté syndicale.

La nouvelle circulaire rectorale relative au cumul d'activité vient d'être publiée. Elle annule et remplace celle dont nous avons dénoncé les contradictions avec les textes légaux et réglementaires.

Selon la nouvelle rédaction, « *les fonctionnaires et agents non titulaires de droit public peuvent librement détenir des parts sociales et percevoir les bénéfices qui s'y attachent. Ils gèrent librement leur patrimoine personnel ou familial. La production des oeuvres de l'esprit, dans le respect du devoir de discrétion professionnelle et des règles du code de la propriété intellectuelle s'exerce librement, elle demeure soumise aux dispositions relatives au droit d'auteur des agents publics.*

*Les membres du personnel enseignant, technique ou scientifique des établissements d'enseignement et les personnes pratiquant des activités à caractère artistique peuvent exercer les professions libérales qui découlent de la nature de leurs fonctions. »*

Cette nouvelle rédaction semble conforme à la législation, même si elle mérite probablement d'être relue attentivement. Nous veillerons également aux conditions de son application, en particulier pour les refus de cumul d'activité dans le cas de collègues ayant refusé des heures supplémentaires. Il semble que la nouvelle rédaction n'y fasse pas allusion, mais nous sommes pas à l'abri de consignes orales sur cette question.

- Jacques AGNÈS -

### PEGC – PEGC – PEGC – PEGC – PEGC – PEGC

#### AVANCEMENT DE GRADE

La CAPA « Hors Classe et Classe Exceptionnelle » se tiendra le mardi 08 avril en même temps que le mouvement intra-académique des PEGC.

La note de service du 6 décembre 2007 reprend les dispositions introduites l'année dernière, à savoir le renforcement de l'arbitraire et de la méritocratie par le biais de barèmes académiques fondés sur « *un examen approfondi de la valeur professionnelle* » et non plus de la base d'un barème national construit essentiellement par rapport à l'ancienneté de carrière. Cette note de service mentionne aussi l'objectif d'extinction de la classe normale des PEGC et fait référence au « *nombre résiduel* » de PEGC qui ayant fait l'objet d'un avis défavorable n'ont pu accéder à la hors classe. Elle rappelle que l'inscription au tableau d'avancement revêt un caractère annuel et que les avis défavorables émis antérieurement par les chefs d'établissement ou les corps d'Inspection ne doivent pas être considérés comme définitifs. De plus, il est précisé que les recteurs ne sont pas « *liés* » à cet avis.

#### MOUVEMENT INTRA-ACADÉMIQUE

Il aura lieu en avril. Il est important que vous fassiez connaître votre volonté de participer à ce mouvement et d'obtenir une mutation afin que nous préparions ce mouvement en amont, sachant qu'il reste très peu de postes étiquetés PEGC et que dans le contexte actuel, les postes des collègues faisant valoir leurs droits à la retraite risquent d'être supprimés.

Si nous connaissons vos souhaits, nous essaierons d'intervenir en amont pour le maintien des postes.

- Claudette COMBES -

### PEGC – PEGC – PEGC – PEGC – PEGC – PEGC

### ASSISTANTS D'ÉDUCATION

#### Modifications à venir

#### **de nos droits (et obligations) !**

**Bientôt, les AED pourront obtenir, de droit et sans obligation de récupération, des congés pour examen et / ou concours ainsi que 4 jours de préparation par session.**

À l'occasion du Comité Technique Paritaire Ministériel (CTPM) du 21 décembre dernier, le ministère a présenté quelques modifications du décret régissant les AED. C'est une bonne nouvelle au milieu de l'augmentation de nos obligations de service dont, par exemple, l'ajout des fonctions d'aide aux devoirs et aux leçons !

Avec la FSU, le SNES a déposé un certain nombre d'amendements pour mieux concilier service et droit aux études. Une des demandes du SNES concernait le droit à congé pour examen et concours. Les revendications portaient sur l'obtention d'office de congés pour les jours d'examen ou de concours et de 4 jours de préparation pour chaque examen. Le ministère s'est engagé sur le droit à congé pour examen et à son inscription dans la nouvelle circulaire d'application du décret à paraître.

C'est une nette amélioration qui rapproche AED et MI-SE. Continuons l'action pour un véritable statut d'étudiant-surveillant.

- Cécile PEYRARD -

# Recette printanière du prof « pochardisé » <sup>(1)</sup> agrémenté d'un coulis de COPSY !!

Prendre la totalité des profs, même les moins frais et les casser dans un grand récipient ; ajouter une pincée de Vie scolaire, trois zestes d'éducation à l'Orientation <sup>(2)</sup>, un soupçon de soutien et une cuillère à soupe de Découverte des Métiers... Batre énergiquement le tout pour obtenir une consistance homogène.

Saupoudrer copieusement le tout d'heures supplémentaires et mettre à four moyen.

Bien séparer l'ISO des salaires, en faire une pâte onctueuse et réserver. Les chefs d'établissements l'incorporeront aux actions les plus goûteuses liées à l'orientation <sup>(3)</sup>... Ils sucreront au passage Entreprises et BENEf afin qu'ils fassent de l'École leurs choux gras !!!

Prendre ensuite, en une fois, les COPSy déjà agités, les passer au mixer à la puissance maximum pour éviter toute résistance, et séparer le coulis obtenu en deux. En verser une moitié, dans les services liés à l'Emploi jusqu'à dissolution complète ; Décorer avec l'autre moitié, les assiettes remplies des profs pochardisés.

Accompagner avec du riz sauvage, type « Sarko Ailé » auquel on aura incorporé une partie des CIO extraits avec fermeté de l'Éducation Nationale. Aguichés, uniques, ils parfumeront, après évaporation, ce plat délicieux !!!

« Bon appétit, messieurs... O ministres intègres !  
Conseillers vertueux ! Voilà votre façon  
De servir, serviteurs qui pillez la maison ! »  
(Victor HUGO. *Ruy Blas*. III, 2.)

- Joëlle GUILLAUME -  
COPSY en colère !!

(1) La commission Pochard remettra prochainement son rapport et ses propositions concernant l'évolution de nos métiers :

« l'information, l'orientation et l'insertion deviennent une dimension du métier d'enseignant... »

(2) « ... introduire l'éducation à l'Orientation dans l'enseignement scolaire, et définir le contenu d'un enseignement pour parcours de découverte des métiers... (Entreprise, Emploi, etc...) »

(3) Modulation de l'ISO : « 82,5 millions d'euros pourraient être transformés en enveloppe pour les chefs d'établissements »

Il faut que « les chefs d'établissements puissent se comporter un peu comme des chefs d'entreprise, qu'ils soient à même, sans quémander, d'organiser des forums, de financer des stages pour [leurs profs], de faire appel à des vacataires ou à des professionnels dont les compétences seraient utiles pour leur politique d'information, d'orientation et d'insertion professionnelle. »

## Sommaire

Page 1 : Édito
Page 2 : Tribune libre EE
Page 3 : Tribune libre UA
Pages 4-5 : Être professeur principal
Page 5 : Langues vivantes et Brevet
Page 6 : Compte-rendu stage PLC2 / CPE2
Page 7 : PLC2 - Charge de travail en établissement / Élections MI / SE
Page 8-9 : Texte adopté à la C.A.
Page 10 : Pouvoir d'achat des retraités / Validation des services non-titulaires / Contestation
Page 11 : Cumul d'activités / PEGC Assistants d'éducation
Page 12 : Recette (COPsy)

SECTION ACADÉMIQUE DU  
SNES - FSU  
16 av. du 8 Mai 1945  
BP 137 - 38403 -  
Saint Martin d'Hères - Cedex  
e-mail : s3gre@snes.edu  
Tél : 04 76 62 83 30  
Fax 04 76 62 29 64  
Site académique :  
<http://www.grenoble.snes.edu>